

Chapitre 2

Grandes revendications du mouvement

- A) Contrats à forfait
- B) Réforme de la Loi de l'assurance-chômage
- C) Droit au travail
- D) Droit de négocier, droit de grève et services essentiels
- E) Code du travail
- F) Crises économiques et plans d'action
- G) Organisation du travail
- H) Fiscalité
- I) Développement régional
- J) Aménagement et réduction du temps de travail
- K) Défense et privatisation des services publics
- L) Vie syndicale
- M) Environnement
- N) Aide juridique
- O) Vieillesse de la main-d'œuvre
- P) Santé mentale et violence
- Q) Service de garde

Chapitre 2

Grandes revendications du mouvement

Contrats à forfait.....	67
Réforme de la Loi de l'assurance-chômage	68
Droit au travail.....	70
Droit de négociateur, droit de grève et services essentiels	72
Code du travail.....	79
Crises économiques et plan d'action.....	85
Organisation du travail.....	86
Fiscalité.....	
Développement régional.....	88
Aménagement et réduction du temps de travail.....	92
Défense et privatisation des services publics	98
Vie syndicale	102
Environnement	110
Aide juridique	114
Vieillesse de la main-d'oeuvre	115
Santé mentale et violence	118
Service de garde.....	122

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Contrats à forfait
Date	Congrès de 1977
Page	2 - A - 01

Il est proposé par Maurice Plourde
appuyé par Mireille Lebrasseur-Augustin

QUE la Fédération des employés de services publics Inc. en collaboration avec la CSN dénonce publiquement dans les plus brefs délais la politique des Commissions scolaires et des Cégeps en ce qui a trait à l'octroi de contrats à forfait et aux mises à pied ou en disponibilité prévues dans le personnel de soutien pour juin 1977 et qu'elle fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement pour que cesse cet état de choses.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Réforme de la Loi de l'assurance-chômage
Date	Congrès de 1989
Page	2 - B - 01

En amendement

Il est proposé par Catherine Beemen
appuyé par Johanne Bernatchez

QUE l'on ajoute les mots "y compris dans nos assemblées générales".

CONSIDÉRANT la réforme annoncée à la loi de l'assurance-chômage au Canada;

CONSIDÉRANT que les modifications prévues visent principalement à réduire la durée des prestations ainsi que le nombre de personnes admissibles;

CONSIDÉRANT que la réforme augmentera les exclusions et les pénalités;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral se désengage entièrement du financement du régime;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi aura comme effet certain d'augmenter le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale;

Il est proposé par Daniel Rivard
appuyé par Gisèle Breton

QUE la FEESP utilise tous les forums possibles pour dénoncer la réforme annoncée concernant la loi de l'assurance-chômage.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Réforme de la Loi de l'assurance-chômage
Date	Conseil fédéral - avril 1994
Page	2 - B - 02

Il est proposé par Pierre Yergeau
appuyé par Marie-Claude Raymond

De recevoir le rapport sur la réforme de l'assurance-chômage.

De réaffirmer l'importance que les syndicats, la fédération et la CSN se prononcent clairement en faveur de la protection des droits sociaux, telle l'assurance-chômage.

De s'opposer à toute réforme visant à diminuer le filet de protection sociale existant.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Droit au travail
Date	Congrès de 1979
Page	2 - C - 01

Il est proposé par Claude Thibault
appuyé par Claude Colette

QUE la fédération étudie la plate-forme de revendications sur le droit au travail préconisé par la CSN en vue d'intégrer ces revendications dans les conventions collectives des syndicats de la Fédération.

ADOPTÉ

Il est proposé par Carole Casavant
appuyé par Henri Pépin

D'ajouter au document les comités élargis contre la fermeture d'usine.

ADOPTÉ

Et QUE la CSN s'implique aux organisations de chômeurs et invite ces derniers à participer au mouvement.

ADOPTÉ

Il est proposé par Nicole Daigle
appuyé par Diane Gélinas

QUE la Fédération invite ses syndicats à modifier leurs statuts et règlements de façon à maintenir les droits de participation des membres au syndicat local lorsqu'ils sont mis à pied.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Droit au travail
Date	Congrès de 1983
Page	2 - C - 02

Il est proposé par Gérard St-Martin
appuyé par Denis Gouin

QUE la recommandation du Comité exécutif relativement au plan d'intervention de la CSN soit acceptée.

1. Plan d'intervention de la CSN

CONSIDÉRANT le désastre social et économique qu'entraîne la situation du chômage;
 CONSIDÉRANT que seul le mouvement syndical a clairement signifié sa priorité pour l'emploi;
 CONSIDÉRANT que le mouvement syndical est la seule force organisée capable d'amener des alternatives au désastre actuel;

Il est recommandé:

- A) QUE la FESP réaffirme que la priorité du mouvement est la lutte pour l'emploi;
- B) QUE la FESP propose à la CSN d'organiser, d'ici un an, conjointement avec les groupes populaires, un vaste sommet populaire national, afin d'élargir les luttes, de convenir d'une analyse commune de la situation, d'établir nos revendications et de se concerter sur des actions unitaires;
- C) QUE ce sommet populaire soit précédé de sommets populaires régionaux et de colloques sectoriels. Les travaux de ces sommets et colloques devraient être compilés et servir de base au sommet populaire;
- D) QUE les syndicats locaux soient impliqués de très près dans la préparation de ce sommet populaire. Pour ce faire, on devrait prévoir une ou des tournées de chacun des syndicats, publier des instruments de travail précis et concrets, etc...

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Droit de négociateur, droit de grève et services essentiels
Date	Congrès de 1979
Page	2 - D - 01

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Pierre Arnauld

QUE la Fédération se prononce en faveur du droit de grève permanent, pour le retrait des injonctions et qu'elle rende publique cette position.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par Roberto Primatel

QUE la Fédération dénonce au conseil confédéral et au Congrès de la CSN le document "Pour le retrait des injonctions.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Droit de négociateur, droit de grève et services essentiels
Date	Rapport du secteur du transport au conseil fédéral des 26-28 mars 1982
Page	2 - D - 02

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Pierre Arnaud

QUE la FESP se prononce contre toute limitation de notre droit de grève qu'entraînerait toute législation sur les services essentiels.

ADOPTÉ

En amendement

Il est proposé par Claude Thibault
appuyé par Ronald Potvin

D'ajouter "Étant entendu que la décision de donner ou non des services essentiels appartient en exclusivité aux syndicats."

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Droit de négociateur, droit de grève et services essentiels
Date	Conseil fédéral des 15 et 16 octobre 1982
Page	2 - D - 03

Clément Groleau du service juridique de la CSN parle de la Loi 72, loi qui doit régir les services essentiels à maintenir dans les secteurs public et para-public, en cas de conflit.

Cette loi étend la notion de services essentiels, en plus du secteur de la santé, aux secteurs suivants: transport en commun, services municipaux, distribution du gaz et de l'électricité, etc...

Il est proposé par Jacques Beaudoin
appuyé par Ronald Potvin

QUE le Conseil fédéral de la FESP rejette la Loi 72, exige son abrogation immédiate et avise le gouvernement que jamais nous ne déterminerons nos stratégies de négociation en fonction d'une loi qui retire notre droit de grève à toute fin pratique.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Droit de négocier, droit de grève et services essentiels
Date	Congrès de 1983 - adopté par le bureau fédéral 18-19 septembre. 1983
Page	2 - D - 04

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Parti québécois a, à maintes reprises, affirmé son intention de sabrer dans le droit de grève dans le secteur public et parapublic;

CONSIDÉRANT que la dernière négociation du secteur public et parapublic fut la démonstration claire et sans équivoque des intentions du gouvernement quant à l'avenir du régime de négociations dans ce secteur;

Il est proposé par Françoise Perreault
appuyé par Michèle Rouleau

QUE la FESP demande à la CSN d'organiser dans les plus brefs délais, une campagne afin de lutter contre toutes les formes d'attaques au droit à la négociation et au droit de grève dans le secteur public et parapublic et dans tous les secteurs directement ou indirectement touchés.

Amendement

Il est proposé par Robert Duphily
appuyé par Luc Desjardins

QUE la FESP demande à la CSN d'organiser, dans les plus brefs délais possibles, un plan d'action unitaire, si possible, pour dégager de véritables perspectives en vue de combattre ce gouvernement anti-syndical et anti-social, d'obtenir la satisfaction de nos revendications en tant que travailleuses et travailleurs et comme peuple.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Droit de négociateur, droit de grève et services essentiels
Date	Conseil fédéral du 13 au 15 septembre 1984
Page	2 - D - 05

Il est proposé par Denise Côté
appuyé par Claudette Légaré

QUE le Conseil fédéral exige de nouveau le retrait de la Loi 72 sur les services essentiels et mandate la Fédération pour faire toutes les interventions nécessaires en ce sens.

ADOPTÉ

Il est proposé par Camil Belisle
appuyé par Ronald Potvin

et QUE, si un syndicat juge qu'il y a urgence d'en donner, que les services essentiels soient laissés à la discrétion du syndicat, sans aucune contrainte juridique.

ADOPTÉ

La proposition laissée sur table antérieurement est ramenée.

Il est proposé par Carol Thibault
appuyé par Francine Chaput

QUE la Fédération poursuive les travaux, en collaboration avec la CSN, dans le but de tenter d'élaborer une politique syndicale de services essentiels.

ADOPTÉ

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Camil Belisle

De faire une recherche dans d'autres pays afin de savoir s'il existe des politiques de services essentiels pour les secteurs représentés par la Fédération.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Droit de négocier, droit de grève et services essentiels
Date	Congrès de 1985
Page	2 - D - 06

Il est proposé par Fernand Valiquette
appuyé par Jacques Morissette

De remplacer la section "D" du document sur les services essentiels par le texte suivant:

CONSIDÉRANT que la FESP considère que ses syndicats affiliés ont toujours été responsables et dans ce sens, convient d'assurer à la population que sa santé et sa sécurité ne seront pas mises en danger suite à un conflit de travail où est impliqué un syndicat de la FESP.

Dans ce sens, la politique des services essentiels pour les syndicats de la FESP est la suivante:

QUE les syndicats de la FESP décident eux-mêmes, compte tenu de la nature de l'entreprise et tenant compte des circonstances, d'assurer ou non des services essentiels.

De plus, QUE si ces syndicats décident de donner les services essentiels, eux-mêmes décideront de la qualité et de la quantité des services essentiels à être assurés et ce, sous le contrôle exclusif du syndicat.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Francine Yelle
appuyé par Roland Charpentier

D'ajouter après les mots "...sous le contrôle exclusif du syndicat" les mots suivants: "qui verra à assurer à la population que sa santé et sa sécurité ne seront pas mises en danger suite à un conflit de travail où est impliqué un syndicat de la FESP".

ADOPTÉ

Autre proposition

Il est proposé par Ronald Potvin
appuyé par Daniel Beaulieu

QUE les assemblées générales fassent ce débat d'ici à un prochain Conseil fédéral afin de faire le bilan.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Droit de négociier, droit de grève et services essentiels
Date	Congrès de 1987
Page	2 - D - 07

Il est proposé par Normand Lamoureux
appuyé par Alain Lavoie

QUE la FEESP ainsi que la CSN mettent de l'avant des moyens d'action afin que les syndiqué-e-s touchés par la Loi des services essentiels retrouvent leur véritable droit de grève et par le fait même, le droit à la négociation.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Code du travail
Date	Rapport du C.A.P. au congrès de 1981
Page	2 - E - 01

Il est proposé par Monique Cloutier
appuyé par Fernand Noël

QUE la FESP fasse les interventions nécessaires pour que l'article 45 du Code du travail soit modifié de façon suivante:

Aucune acquisition ou cession d'entreprise de gré à gré, par expropriation ou par l'effet de la loi ne peut entraîner le licenciement de salariés de l'entreprise acquise, ni de l'entreprise acquérante, ni affecter l'ancienneté des salariés de l'autre entreprise, ni entraîner de baisse de salaire.

La cessation des opérations d'une entreprise, lesquelles sont reprises par une autre entreprise suite à une législation, ne peut entraîner de licenciements, les salariés de l'ex-entreprise deviennent automatiquement salariés de l'entreprise qui a repris les opérations. Ces salariés de l'entreprise conservent intégralement leur ancienneté et ne subissent aucune baisse de salaire.

La division, la fusion ou le changement de structure juridique d'une entreprise ne peut entraîner aucun licenciement et chaque salarié devient salarié du nouvel employeur, conserve intégralement son ancienneté et ne subit aucune baisse de salaire.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Code du travail (suite)
Date	Congrès de 1981
Page	2 - E - 01

Articles 45 et 46

Il est proposé par Jacques Verret
appuyé par Michel Bénard

QUE dans les cas d'une éventuelle fusion, intégration ou expropriation, le syndicat reconnaît tous les droits des travailleurs qui seront intégrés, fusionnés ou expropriés par notre employeur, et particulièrement la reconnaissance de leur droit d'ancienneté.

Le syndicat, avec les syndicats concernés, si possible, mettra tout en oeuvre pour assurer l'intégration équitable et harmonieuse de ces travailleurs dans la pleine reconnaissance de leurs droits.

Toute décision relative à l'application de cet article relève de l'assemblée générale.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Guillermo Barria
appuyé par René Courteau

QUE l'on biffe les mots "si possible" dans le deuxième paragraphe de la proposition.

REJETÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Code du travail
Date	Congrès de 1983
Page	2 - E - 02

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter la répétition dans le secteur public des dédoublements du Code du travail comme cela s'est fait dans le secteur de la construction;

Il est proposé par Jean-Guy Lewis
appuyé par Camil Bélisle

QUE le congrès de la FESP mandate son Exécutif et invite la CSN à s'opposer avec toute la vigueur possible, à l'éventualité d'un dédoublement du Code du travail entre les secteurs public et privé et appuie la campagne de la CSN dans la réforme du Code du travail.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Code du travail
Date	Congrès de 1989
Page	2 - E - 03

Il est proposé par Robert Sanders
appuyé par Rock Lamarche

QUE la FEESP, la CSN et les autres organisations syndicales exigent du gouvernement du Québec un amendement aux articles 45 et 46 du Code du travail du Québec, afin qu'un lien de droit ne soit plus nécessaire à la transmission d'entreprise, et que soit rétabli l'entière compétence du Commissaire du travail et du Tribunal du travail à interpréter et appliquer l'article 45 du Code du travail.

QUE les syndicats incluent dans leurs priorités de négociation des mécanismes très serrés relativement à l'octroi de sous-contrats.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Code du travail
Date	Congrès de septembre 1997
Page	2 - E - 04

Il est proposé par Gilles Monier
appuyé par Alain Bélair

D'adopter la recommandation 5 du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité de synthèse.

QUE la fédération poursuive, en collaboration avec la CSN et ses organismes affiliés, la campagne visant à s'opposer à toute modification de l'article 45 du Code du travail allant à l'encontre des intérêts de nos membres et de nos syndicats et qu'un plan d'action soit élaboré à cet effet ;

QUE l'objectif poursuivi soit de rétablir la nature même de l'article 45 à l'effet de respecter la convention collective, les conditions de travail, les droits et les unités syndicales lors d'une vente, transmission ou toute autre forme de transfert d'employeur.

ADOPTÉ

Il est proposé par Johanne Cadieux
appuyé par Marie Méthot

D'adopter la recommandation suivante du bureau fédéral

QUE la FEESP poursuive son action de lutte et de représentation contre les multiples attaques ou réformes adoptées ou annoncées par le gouvernement à la demande des associations d'employeurs et du patronat représentant le monde municipal, le transport et le transport scolaire ;

QUE les secteurs concernés soient associés à cette démarche et que les syndicats reçoivent l'information sur les actions et les représentations faites par la CSN, la fédération et les secteurs.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Code du travail
Date	Conseil fédéral d'avril 1999
Page	2 - E - 05

Il est proposé par Cécile Croze
appuyé par Pierre Prigent

QUE la FEESP poursuive son implication dans le cadre de la campagne CSN en vue de la réforme du Code du travail.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Crises économiques et plan d'action
Date	Conseil fédéral 26 au 28 mars 1982
Page	2 - F - 01

- ATTENDU que la crise actuelle frappe durement les travailleurs et la population, et particulièrement les plus démunis de la société (femmes, chômeurs, assistés sociaux);
- ATTENDU que le patronat et le gouvernement tentent de culpabiliser les travailleurs syndiqués en les rendant partiellement responsables de la situation;
- ATTENDU que ce discours vise particulièrement les travailleurs du secteur public et que la stratégie patronale en est une de division entre les secteurs public et privé;
- ATTENDU que le gouvernement sabre sauvagement et "aveuglement" dans les budgets d'éducation et de santé, mettant en cause les services essentiels dont la population s'est dotée aux prix de nombreuses luttes;
- ATTENDU la nécessité, face à ces attaques généralisées, pour tous les travailleurs, tant du public que du privé, de s'unir pour organiser une riposte efficace; cette union doit aussi se faire avec l'ensemble de la population car il s'agit d'une lutte commune et vitale;

Il est proposé par Micheline Di Tomaso
appuyé par Michel Turmel

QUE tous les délégués présents à ce Conseil fédéral participent à la manifestation unitaire inter-centrales du 3 avril 1982, et qu'ils s'engagent à susciter dans leur syndicat et leur entourage, la plus large participation à cette manifestation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Fernand Geoffrion
appuyé par Guy Babin

D'adopter la phase II du plan d'action contre les coupures de budget dans le secteur public.

ADOPTÉ

En amendement

Il est proposé par Ginette Guérin
appuyé par Robert Lebreux

QUE la semaine du 12 avril, dans le secteur scolaire, soit consacrée à une campagne d'information des membres au moyen de tracts et de journaux et que les assemblées générales se tiennent dans la semaine du 26 avril 1982.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Organisation du travail
Date	Conseil fédéral - avril 1992
Page	2 - G- 01

Il est proposé par Normande Côté
appuyé par Robert Sanders

D'adopter la démarche syndicale proposée pour prendre les devants dans l'organisation du travail.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Organisation du travail
Date	Congrès d'avril 2000
Page	2 - G - 02

Il est proposé par Ginette Allie
appuyé par Jean-Pierre Bourgault

D'adopter la nouvelle proposition suggérée par le comité synthèse à l'effet :

QUE la Fédération et les secteurs concernés développent des moyens de support aux syndicats afin de mettre en place des modalités pour entamer la réorganisation du travail à tous les paliers des organismes concernés et qu'un suivi soit assuré afin de produire des rapports d'étape aux réunions du conseil fédéral de 2001 et de 2002.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Développement régional
Date	Bureau fédéral - novembre 1993
Page	2 - I - 01

Il est proposé par Denis Marcoux
appuyé par Louise Desjardins

D'adopter la recommandation du comité de synthèse concernant la proposition 8.2 :

QUE la FEESP et ses secteurs visés participent aux travaux de la CSN sur le développement régional;

QUE le bureau fédéral soit informé de l'évolution de ce dossier et qu'un rapport d'étape soit soumis à la réunion du conseil fédéral de 1994;

QU'un des objectifs poursuivis par cette implication vise à obtenir la mise en place de réelles structures régionales de développement économique avec les pouvoirs décisionnels et les budgets nécessaires.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Développement régional
Date	Conseil fédéral - avril 1994
Page	2 - I - 02

Il est proposé par Daniel Rivard
appuyé par Gilles Leblanc

QUE le conseil fédéral de la FEESP réaffirme l'importance de participer aux travaux de la CSN sur le développement régional;

QUE la régionalisation des services ainsi que les fusions de municipalités figurent parmi les objectifs à atteindre;

QUE la FEESP et la CSN poursuivent leur réflexion sur la mise en place de structures favorisant le développement régional et local avec les pouvoirs décisionnels et les budgets appropriés.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Développement régional
Date	Congrès de 1995
Page	2 - I - 03

Proposition 4.1

- A) QU'un comité de travail composé des représentantes et des représentants des secteurs concernés soit formé par le bureau fédéral afin de poursuivre la réflexion sur le développement régional;
- B) QUE des rapports d'étape soient soumis au bureau fédéral ainsi qu'au conseil fédéral;
- C) QUE la FEESP soit mandatée afin de s'assurer que le comité de la CSN travaillant sur le développement régional puisse intégrer l'ensemble des secteurs concernés.

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par André Lajoie

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la proposition 4.1.

ADOPTÉ

Amendement de l'atelier 3 à la proposition 4.1

Il est proposé par Sylvie Létourneau
appuyé par François Juneau

QUE le paragraphe C soit remplacé par le suivant :

«QUE la FEESP fasse les démarches pour qu'une personne représentant un secteur concerné participe aux débats des présidences de conseils centraux sur des questions spécifiques à ce secteur.»

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Développement régional (suite)
Date	Congrès de 1995
Page	2 - I -03

Proposition 4.2

- A) QUE les syndicats de la FEESP participent aux activités de leur conseil central sur le développement régional afin de suivre l'évolution des travaux sur ce dossier;
- B) QUE les syndicats des secteurs municipal, scolaire, du transport et du transport scolaire ainsi que tout autre secteur concerné s'impliquent de façon plus particulière en militant aux comités sur le développement régional mis sur pied par les conseils centraux;
- C) QUE les secteurs visés par ces travaux aient la responsabilité de soutenir les syndicats qui s'impliquent dans les comités régionaux.

Il est proposé par Lise Simard
 appuyé par Gaétane Bérubé

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la proposition 4.2 en y incluant l'amendement de l'atelier 1.

ADOPTÉ

Il est proposé par Lise Simard
 appuyé par Gilles Couillard

QUE le 19^e Congrès mandate les représentants et représentantes de la FEESP à poursuivre les travaux sur le développement régional;

QUE la FEESP se prononce en faveur du transfert des responsabilités actuelles des commissions vers le palier municipal régional.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Aménagement et réduction du temps de travail
Date	Conseil fédéral de mars 1982
Page	2 - J - 01

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Claude Jargaille

D'ajouter aux revendications fondamentales la revendication de la CSN sur la réduction de la durée de la semaine de travail avec pleine compensation et ce, afin de favoriser la création d'emploi.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	POLITIQUES DE NÉGOCIATION ET APPUI AUX LUTTES Aménagement et réduction du temps de travail
Date	Congrès 1987
Page	2 - J - 02

- CONSIDÉRANT que le Congrès de la CSN de juin 1986 a maintenu la priorité de la réduction et l'aménagement du temps de travail;
- CONSIDÉRANT la résolution 58 du Congrès de la CSN de juin 1986; "Que les fédérations procèdent au suivi des résultats des négociations des conventions collectives" dans le dossier du temps de travail;
- CONSIDÉRANT que la négociation de clauses sur l'aménagement du temps de travail aurait pour effet de libérer du temps d'emploi, de diminuer le travail précaire et permettrait aux travailleuses et travailleurs syndiqués de s'approprier le temps de vivre;

Il est proposé par Georges Croteau
appuyé par Guy Babin

QUE les syndicats de la FEESP maintiennent comme priorité de négociation la réduction de la semaine de travail avec pleine compensation et visent à obtenir une semaine de travail maximum de 35 heures;

QUE les syndicats de la FEESP revendiquent des formes d'aménagement du temps de travail, soit le congé partiel sans solde et le congé sabbatique à traitement différé;

QUE la négociation de ces programmes se fasse en lien avec la négociation de clauses de convention collective permettant la protection des employé-e-s à statut précaire;

QUE pour les syndicats ayant déjà négocié des formes d'aménagement du temps de travail, priorité soit accordée au remplacement des salarié-e-s bénéficiant du programme;

QUE la Fédération publie à l'intention de ses syndicats affiliés les différentes formes d'aménagement du temps de travail négociées et obtenues dans les syndicats de la FEESP ou ailleurs dans le mouvement.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

En amendement:

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par Gisèle Breton.

De rajouter au premier alinéa après "maximum de 35 heures", les mots "tout en se fixant comme objectif que la journée régulière de travail ne puisse excéder huit (8) heures".

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Aménagement et réduction du temps de travail
Date	Congrès de mai 1995
Page	2 - J - 03

Proposition 3.1

CONSIDÉRANT que les mesures d'aménagement du temps de travail constituent un élément-clé d'une stratégie globale d'emploi :

QUE la démarche d'aménagement et de réduction du temps de travail s'inscrive comme une étape dans l'organisation du travail permettant aux syndicats de consolider et valoriser, par la négociation, les conditions de travail de leurs membres, tout en améliorant leurs conditions de vie.

Les ateliers des secteurs scolaires, cégeps, organismes gouvernementaux, transport scolaire, municipal et divers privé ont adopté la proposition 3.1 sans amendement. L'atelier du secteur du transport a adopté la proposition avec l'amendement suivant :

CONSIDÉRANT que les mesures d'aménagement du temps de travail constituent un élément-clé d'une stratégie globale d'emploi :

QUE la démarche d'aménagement et/ou de réduction du temps de travail avec pleine compensation s'inscrive comme une étape dans l'organisation du travail permettant aux syndicats de consolider et valoriser, par la négociation, les conditions de travail de leurs membres, tout en améliorant leurs conditions de vie.

PROPOSITION 3.2

QUE la fédération appuie les démarches de la CSN visant à revendiquer auprès du gouvernement certaines mesures améliorant les normes minimales du travail et modifiant le régime fiscal dans le but de favoriser les initiatives d'aménagement du temps de travail.

Les ateliers des secteurs scolaires, cégeps, transport, organismes gouvernementaux, transport scolaire et municipal ont adopté la proposition 3.2 sans amendement. L'atelier du secteur divers privé a adopté la proposition avec l'amendement suivant :

QUE la fédération appuie les démarches de la CSN visant à revendiquer auprès des gouvernements (fédéral et provincial) certaines mesures améliorant les normes minimales du travail et modifiant le régime fiscal dans le but de favoriser les initiatives d'aménagement du temps de travail.

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Aménagement et réduction du temps de travail (suite)
Date	Congrès de mai 1995
Page	2 - J - 03

Il est proposé par Lise Bouchard
appuyé par Jean Vanasse

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet de recevoir les travaux des ateliers sectoriels sur les propositions 3.1, 3.2 et 3.3 du rapport du comité exécutif concernant l'aménagement du temps de travail.

Proposition 3.3

L'engagement des syndicats dans l'élaboration d'une démarche d'aménagement du temps de travail nécessite une stratégie à multiples volets. Il est donc proposé :

- A) QUE la fédération fournisse aux syndicats les outils nécessaires pour qu'ils effectuent une étude sur l'ensemble des mesures entourant le temps de travail dans leur milieu respectif.
- B) QUE les syndicats s'engagent à effectuer cette étude et qu'ils en fassent parvenir les résultats à leur secteur.
- C) QUE les secteurs procèdent à la compilation des résultats et qu'ils formulent des recommandations afin de préparer une stratégie sectorielle en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail, notamment en ce qui a trait aux heures supplémentaires rémunérées, au double emploi, à la retraite, aux statuts précaires, etc.

Les ateliers des secteurs scolaires, cégeps, organismes gouvernementaux, transport scolaire, municipal et divers privé ont adopté la proposition 3.3 sans amendement. L'atelier du secteur transport a adopté la proposition avec l'amendement suivant :

L'engagement des syndicats dans l'élaboration d'une démarche d'aménagement du temps de travail nécessite une stratégie à multiples volets. Il est donc proposé:

- A) QUE la fédération fournisse aux syndicats les outils nécessaires pour qu'ils effectuent une étude sur l'ensemble des mesures entourant le temps de travail dans leur milieu respectif.
- B) QUE les syndicats s'engagent à effectuer cette étude et qu'ils en fassent parvenir les résultats à leur secteur.
- C) QUE les secteurs procèdent à la compilation des résultats et qu'ils formulent des recommandations afin de préparer une stratégie sectorielle en matière d'aménagement et/ou de réduction du temps de travail avec pleine compensation, notamment en ce qui a trait aux heures supplémentaires rémunérées, au double emploi, à la retraite, aux statuts précaires, etc.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Aménagement et réduction du temps de travail
Date	Congrès de septembre 1997
Page	2 - J - 04

Il est proposé par Patrice Juneau
appuyé par Richard Goyette

D'adopter la recommandation 2 du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité de synthèse.

CONSIDÉRANT les résultats de l'enquête dans les syndicats sur l'aménagement et la réduction du temps de travail;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre les travaux en vue d'améliorer les conditions de travail de nos membres;

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux sur la question du temps de travail depuis plusieurs congrès de la CSN et de la fédération :

- 1) QUE chaque syndicat ait pour mandat d'identifier une ou des mesures de réduction du temps de travail permettant la mise en place de modalités de remplacement du temps ainsi dégagé et de création d'emplois;
- 2) QUE cette ou ces mesures, une fois mises en place, soient accessibles à tous les membres du syndicat sur une base volontaire;
- 3) QUE la fédération et les secteurs concernés développent des moyens de support aux syndicats et qu'un suivi soit assuré afin de produire des rapports d'étape aux réunions du conseil fédéral de 1998 et de 1999;
- 4) QUE la fédération et les secteurs concernés développent des moyens pour améliorer les conditions de travail des personnes salariées à statut précaire.

LAISSER SUR TABLE

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Aménagement et réduction du temps de travail
Date	Congrès d'avril 2000
Page	2 - J - 05

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Andrée Côté

D'adopter la recommandation du comité synthèse à l'effet d'adopter la proposition sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

CONSIDÉRANT les résultats de l'enquête dans les syndicats sur l'aménagement et la réduction du temps de travail;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre les travaux en vue d'améliorer les conditions de travail de nos membres;

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux sur la question du temps de travail depuis plusieurs congrès de la CSN et de la fédération.

- 1) QUE chaque syndicat ait pour mandat d'identifier une mesure de réduction du temps de travail permettant la mise en place de modalités de remplacement du temps ainsi dégagé et de création d'emplois.
- 2) QUE cette mesure, une fois mise en place, soit accessible à tous les membres du syndicat sur une base volontaire.
- 3) QUE la fédération et les secteurs concernés développent des moyens de support aux syndicats afin de mettre en place des modalités pour entamer la réorganisation du travail à tous les paliers des organismes concernés et qu'un suivi soit assuré afin de produire des rapports d'étapes aux réunions du conseil fédéral de 2001 et de 2002;
- 5) QUE la fédération et les secteurs concernés développent des moyens d'améliorer les conditions de travail des personnes salariées à statut précaire.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Défense et privatisation des services publics
Date	Congrès de septembre 1997
Page	2 - K - 01

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Patrice Juneau

D'adopter la recommandation 3 du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité de synthèse.

- CONSIDÉRANT la volonté de plus en plus marquée de l'État de privatiser les services publics au Québec ;
- CONSIDÉRANT l'importance de contrer l'idéologie gouvernementale afin de préserver la qualité des services publics et d'assurer la pérennité de nos outils collectifs ;
- CONSIDÉRANT que les effets de cette vague de privatisation ne servent que les intérêts des employeurs du secteur privé au détriment de milliers d'emplois convenables ;
- CONSIDÉRANT l'importance de combattre les effets pervers de l'utilisation de la sous-traitance ;
- CONSIDÉRANT la mission même de la CSN et de la fédération de protéger et de promouvoir le maintien des services publics :

- 1) QUE la lutte pour contrer la privatisation devienne une priorité dans les syndicats ;
- 2) QUE chaque syndicat aux prises avec des problèmes de privatisation se nomme une personne responsable du dossier et qu'une formation pertinente soit fournie par la FEESP ;
- 3) QUE les syndicats négocient des clauses de protection pour contrer la sous-traitance ;
- 4) QUE dans le cas des services publics assumés par le secteur privé, des recherches comparatives de coûts soient faites par les syndicats afin de tenter de rapatrier les emplois relevant de nos attributions ;
- 5) QUE la fédération soit mandatée à développer, en collaboration avec le Service de la recherche de la CSN, des outils à l'intention des syndicats leur permettant d'analyser les mesures et effets de la privatisation, tout en supportant la prise en charge locale comme :
 - une stratégie d'information publique et de dénonciation des pratiques de l'employeur,
 - une stratégie d'information face à l'employeur,
 - une stratégie d'analyse,
 - un plan d'action pour combattre la privatisation.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Défense et privatisation des services publics (suite)
Date	Congrès de septembre 1997
Page	2 - K - 01

Il est proposé par Marc Tremblay
appuyé par Pierre Aubé

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la recommandation 4 du rapport du comité exécutif.

- 1) QUE la fédération développe, en collaboration avec la CSN, une stratégie visant à revaloriser les services publics et à poursuivre la lutte et la dénonciation de toute forme de privatisation dans les syndicats relevant de sa juridiction ;
- 2) QUE des interventions politiques soient faites par la fédération dès la connaissance d'une volonté de privatisation d'organismes publics, dans les champs d'activités couverts par la fédération.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Défense et privatisation des services publics
Date	Congrès juin 2003
Page	2 - K - 02

CONSIDÉRANT la forte tendance au développement des pratiques néolibérales qui sont en contradiction avec les positions de la CSN et de la FEESP;
 CONSIDÉRANT l'élection récente du Parti libéral au gouvernement du Québec;
 CONSIDÉRANT l'importance pour la FEESP que ses syndicats et ses membres se sensibilisent à la question politique avec une vision et une analyse syndicale.

Il est proposé :

- 1) QUE la FEESP poursuive son action visant à s'assurer que les gouvernements maintiennent et améliorent les services publics.
- 2) QUE dans la poursuite de cet objectif, les alliances et coalitions pertinentes soient au cœur des actions de la fédération.
- 3) QU'un effort de sensibilisation et de vulgarisation soit fait en vue d'une prise en charge par les membres de l'amélioration des services publics et du rôle des gouvernements en ce sens.

Il est proposé par François Martel
 appuyé par Jean-Claude Landry

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Défense et privatisation des services publics (suite)
Date	Congrès juin 2003
Page	2 - K - 02

CONSIDÉRANT l'opposition de la fédération à tout désengagement de l'État dans le domaine des services publics;

CONSIDÉRANT l'opposition de la fédération à toute forme de privatisation des services publics;

CONSIDÉRANT l'importance pour la FEESP de poursuivre ses actions en vue de contrer toute forme de gestion des services publics obéissant à la seule logique de marché et de profits.

- 1) QUE la fédération participe aux coalitions pertinentes et cherche à développer des alliances pour contrer toute forme de privatisation.
- 2) QUE la fédération, en collaboration avec les organisations du mouvement, exige du gouvernement un plan de revalorisation de nos services publics en spécifiant le rôle prépondérant de tous les employé-e-s et plus spécifiquement des employé-e-s de soutien dans la dispense des services de qualité.
- 3) QUE la fédération exige le maintien d'un financement adéquat, tant fédéral que provincial, dans le cadre respectif de leurs compétences, pour appuyer le développement des services publics de qualité.
- 4) QUE les syndicats suivent systématiquement l'évolution financière de leur employeur, exigent de ce dernier les informations économiques pertinentes (clause de transparence économique) et utilisent les moyens à leur disposition pour éviter toute privatisation de services publics.
- 5) QUE la CSN entreprenne une campagne d'information auprès de la population afin de revaloriser les services publics.

Il est proposé par Danielle Beaulieu
appuyé par Marjolaine Côté

D'adopter la recommandation du comité exécutif à l'effet d'adopter la proposition principale.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vie syndicale
Date	Congrès de septembre 1997
Page	2 - L -01

Il est proposé par Denis Charbonneau
appuyé par Pierre Côté

D'adopter la recommandation du comité de synthèse à l'effet d'adopter la recommandation 8.

CONSIDÉRANT les temps difficiles, où les batailles se font pour conserver les acquis dans nos conventions collectives ;
 CONSIDÉRANT les difficultés à rejoindre nos membres strictement par le biais des assemblées générales ;
 CONSIDÉRANT l'évolution sans cesse grandissante de l'individualisme au détriment de la solidarité ;

QUE le 20^e Congrès recommande aux syndicats et à la fédération l'application des mesures suivantes :

- 1) Innover dans les mesures à prendre pour susciter l'intérêt des membres aux affaires syndicales ;
- 2) QUE les syndicats fassent connaître le résultat de toute nouvelle approche à leur secteur ;
- 3) QUE la fédération transmette les renseignements ainsi recueillis à tous les syndicats par le biais d'un outil d'information.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vie syndicale
Date	Congrès d'avril 2000
Page	2 - L - 02

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Odette Renaud

D'adopter la recommandation du comité synthèse à l'effet d'adopter la proposition principale.

- 1) QUE chaque syndicat s'assure que les membres de son comité exécutif, de ses comités, de son conseil syndical (s'il y a lieu) reçoivent la formation appropriée et nécessaire à l'accomplissement de leurs responsabilités syndicales.
- 2) QUE chaque syndicat s'assure qu'après une session ou instance régionale, sectorielle, fédérale ou confédérale, un rapport verbal soit transmis aux membres de la structure syndicale ou à l'assemblée générale.
- 3) QUE chaque syndicat soumette à son assemblée générale une politique et réglementation concernant les libérations syndicales et les remboursements de dépenses. Que le *Guide des politiques applicables à la FEESP* puisse servir de référence au syndicat.
- 4) QUE chaque syndicat se donne pour mandat, au cours de la prochaine année, de faire une réflexion en profondeur avec l'aide de la personne conseillère syndicale de la fédération sur un plan de travail menant à l'amélioration de la vie syndicale. Que ce plan de travail soit soumis à l'assemblée générale pour adoption.
- 5) QUE les moyens de communication, de participation et de consolidation soient au cœur de cette réflexion.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vie syndicale (suite)
Date	Congrès d'avril 2000
Page	2 - L - 02

Il est proposé par Denise Villeneuve
appuyé par Jean-Marc Delorme

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer les jeunes à la militance syndicale tout en recherchant une harmonisation entre ces énergies et celles existantes;

CONSIDÉRANT le besoin d'approfondir la compréhension des problèmes sur lesquels les jeunes nous interpellent;

CONSIDÉRANT que la présence des jeunes est nécessaire et essentielle tant dans les milieux de travail que dans l'action syndicale;

CONSIDÉRANT le besoin de mieux préparer un programme visant la relève syndicale;

- 1) QUE soit revu, mis à jour et envoyé dans tous les syndicats le *Guide d'accueil des nouveaux membres FEESP*, et ce, en collaboration avec le Comité des jeunes CSN.
- 2) QUE chaque syndicat nomme une personne assumant la responsabilité des nouveaux membres et des jeunes.
- 3) QUE chaque secteur ait pour mandat d'étudier les problématiques des jeunes et de rechercher les solutions appropriées afin de leur assurer une intégration harmonieuse sur le marché du travail et à la vie syndicale.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vie syndicale
Date	Conseil fédéral d'avril 2002
Page	2 - L - 03

CONSIDÉRANT l'adoption par le 21^e Congrès d'une résolution visant la production d'un guide en vue de l'amélioration de la vie syndicale locale;
 CONSIDÉRANT que le présent conseil fédéral est saisi du contenu de ce guide;
 CONSIDÉRANT l'importance d'investir les énergies nécessaires à la réalisation de ce mandat identifié comme prioritaire;

Il est proposé par Donald Rheault
 appuyé par Ginette Allie

QUE les syndicats de la fédération s'engagent à présenter le *Guide sur l'amélioration de la vie syndicale* à leur comité exécutif et par la suite à leur assemblée générale;

QUE chaque syndicat prenne les moyens pour travailler sur ce dossier en collaboration avec la personne conseillère syndicale de la FEESP;

QU'un plan de travail découlant de ces travaux soit présenté pour adoption à l'assemblée générale;

QU'une copie de la résolution d'adoption et du plan de travail soit transmise à la fédération dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

Il est proposé par Michel Leclerc
 appuyé par Simon Cantin

De recevoir la présentation du *Guide de formation syndicale*

ADOPTÉ

Il est proposé par Maurice Richard
 appuyé par André Lajoie

De recevoir la présentation du *Guide d'accueil des nouveaux membres*.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vie syndicale
Date	Congrès de juin 2003
Page	2 - L - 04

Proposition # 3

- 1) QUE le comité exécutif de la fédération forme des équipes parmi les membres du bureau fédéral afin de faire une tournée dans les régions du Québec, sur la base des territoires des conseils centraux.
- 2) QU'à l'occasion de cette tournée, les syndicats présentent le portrait réel de leur situation, de leurs besoins (formation, postes comblés et vacants, etc.) ainsi que de leurs attentes au niveau régional.
- 3) QUE cette tournée régionale se fasse au cours de l'année 2004.
- 4) QU'un rapport soit présenté au conseil fédéral suivant cette tournée.

Il est proposé par François Beausoleil
appuyé par André Caza

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

ADOPTÉ

Proposition # 4

CONSIDÉRANT les changements dans la composition de la structure des emplois dans les entreprises et établissements;

CONSIDÉRANT les stratégies patronales favorisant la précarité au détriment des emplois réguliers;

CONSIDÉRANT la prise en compte nécessaire des réalités sectorielles en ce qui a trait aux statuts d'emplois.

- 1) QUE chaque syndicat et chaque secteur s'assurent que les conditions de travail négociées dans les conventions collectives respectent les principes d'équité et de non discrimination envers tous les travailleurs et travailleuses, en portant une attention particulière aux statuts précaires.

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vie syndicale (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	2 - L - 04

- 2) QUE les secteurs aient pour mandat de favoriser dans leur plan de travail les débats sur cette question visant ainsi à mieux outiller les syndicats.
- 3) QUE chaque syndicat et chaque secteur concernés s'assurent d'avoir des dispositions dans leur convention collective pour combattre et enrayer la précarité d'emploi et établissent des stratégies de négociation à cet effet.

Il est proposé par Rudolf Bertrand
appuyé par Yvon Godin

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Yves Campion

D'adopter la recommandation du comité synthèse à l'effet d'adopter la proposition principale.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Proposition #5 amendée

- CONSIDÉRANT les changements dans la composition des syndicats avec l'embauche de plus en plus fréquente de salarié-es à statut autre que celui de régulier à temps plein ;
- CONSIDÉRANT que ces salarié-es sont aussi des membres dans la composition de nos syndicats;
- CONSIDÉRANT les dispositions dans la Charte des droits et libertés concernant les droits des personnes salariées;

- 1) QUE chaque syndicat révise ses statuts et règlements et les modifie, s'il y a lieu, afin de s'assurer que tous les membres, peu importe leur statut, aient les mêmes droits (présence aux assemblées générales, informations, vote, etc.)

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vie syndicale (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	2 - L - 04

- 2) QUE la fédération, en collaboration avec les secteurs concernés et les services régionaux, produise un ou des outils visant à supporter les débats dans les syndicats menant à des modifications aux statuts et règlements et, par le fait même, aux pratiques syndicales.

Proposition # 6

Le comité synthèse recommande au congrès l'adoption de la proposition 6 :

CONSIDÉRANT la proposition votée par le 60^e Congrès de la CSN sur l'amélioration de la vie syndicale;

CONSIDÉRANT l'évolution des travaux et l'adoption par le conseil confédéral d'une proposition visant la mise en place d'une campagne d'intervention de la CSN auprès des syndicats;

CONSIDÉRANT que les objectifs recherchés par cette campagne sont de structurer la vie syndicale par la production d'outils de soutien à l'intention des syndicats;

CONSIDÉRANT le mandat de suivi qui devra être assumé par la fédération et les secteurs.

- 1) QUE les syndicats FEESP s'impliquent activement dans le cadre de la campagne d'intervention de la CSN en vue d'améliorer la vie syndicale.

Il est proposé par Odette St-Marseille
appuyé par Rudolf Bertrand

D'adopter la recommandation du comité synthèse à l'effet d'adopter la proposition principale.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vie syndicale (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	2 - L - 04

Proposition # 7

Le comité synthèse recommande au congrès l'adoption de la proposition 7 reformulée de la façon suivante :

CONSIDÉRANT l'importance de rendre plus dynamique la vie syndicale par une présence accrue des officières et officiers des syndicats auprès des membres;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les syndicats de s'approprier la meilleure connaissance possible des lieux de travail afin d'agir efficacement au quotidien.

- 1) Que les officières et officiers des syndicats de la FEESP s'engagent à effectuer sur une base régulière des tournées des lieux de travail afin de rencontrer les membres.
- 2) Que ces rencontres aient pour but de recueillir les préoccupations des membres et leur transmettre les orientations et décisions du syndicat.

Il est proposé par André Caza
appuyé par Luce Malette

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Environnement
Date	Congrès d'avril 2000
Page	2 - M - 01

Il est proposé par Jocelyn Lefebvre
appuyé par Claire Gendron

D'adopter la recommandation du comité synthèse à l'effet d'adopter la proposition principale

- CONSIDÉRANT l'adoption en 1999 de la Loi sur la qualité de l'environnement et la gestion des matières résiduelles (Loi 90);
- CONSIDÉRANT que la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3 RV-E entraînera des retombées économiques positives pour l'entreprise;
- CONSIDÉRANT que la loi prévoit la mise en place d'un processus de planification régionale liant les communautés urbaines, les MRC, les municipalités, les entreprises et les établissements;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les syndicats de s'approprier ce nouveau champ des relations de travail;

- 1) QUE les syndicats prennent les devants dans la protection de l'environnement et qu'ils négocient des mesures favorisant leur participation dans l'élaboration de la mise en œuvre des plans de gestion locale.
- 2) QUE les secteurs aient pour mandat de cerner les enjeux découlant de l'application de la loi et développent des stratégies sectorielles à cet effet en prévoyant de la formation pour favoriser l'implication et la participation des syndicats par le biais du Comité de santé-sécurité-environnement.
- 3) QUE la FEESP prenne les moyens nécessaires pour venir en appui aux secteurs et aux syndicats dans le cadre de la mise en place de dispositions ou de politiques de négociation en tenant compte des résolutions adoptées par le 59^e Congrès de la CSN.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Environnement
Date	Conseil fédéral d'avril 2001
Page	2 - M - 02

Il est proposé par Claire Gendron
appuyé par Christian Vézina

D'adopter le document sur les organismes génétiquement modifiés incluant les cinq recommandations.

ADOPTÉ

Il est proposé par Claire Gendron
appuyé par Jacques Forgues

De recevoir la présentation sur la loi 90 traitant de la gestion environnementale et la conférence sur la gestion de l'eau.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Environnement
Date	Conseil fédéral d'avril 2002
Page	2 - M - 03

Loi 90 sur la gestion des matières résiduelles

La présidente invite la représentante de la FEESP au comité confédéral de santé-sécurité et environnement, Linda Christofferson-Dugré, qui est aussi membre du comité de santé-sécurité-environnement FEESP à présenter le nouveau Guide CSN sur la gestion des matières résiduelles.

Les syndicats sont aussi informés d'un programme de formation, subventionné par Emploi-Québec, qui se déploiera dans les régions. Les syndicats sont invités à s'y inscrire.

Il est proposé par Claude Vézina
appuyé par Renée Levasseur

De recevoir la présentation sur le Guide CSN sur la gestion des matières résiduelles.

QUE les syndicats de la FEESP s'engagent à suivre les sessions de formation offertes par les conseils centraux sur cette question.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Environnement
Date	Conseil fédéral de juin 2003
Page	2 - M - 04

CONSIDÉRANT le mandat découlant de la mise en application de la loi 90 sur la gestion environnementale;

CONSIDÉRANT les implications possibles sur l'organisation du travail;

CONSIDÉRANT le fait que les travailleuses et travailleurs seront mis à contribution et qu'il est de la responsabilité des syndicats d'exercer une vigilance sur tous les aspects des conditions de travail.

- 1) Que la fédération, en collaboration avec le comité de santé-sécurité-environnement et les secteurs, développe des outils en vue de supporter les syndicats dans le cadre d'implantation de plans de traitement des matières résiduelles dans les milieux de travail.
- 2) Que les syndicats réaffirment leur volonté d'être associés aux travaux incontournables des employeurs sur la prise en charge de la gestion des matières résiduelles.

Il est proposé par François Beausoleil
appuyé par Linda Christofferson-Dugré

D'adopter la recommandation du comité exécutif à l'effet d'adopter la proposition principale.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Aide juridique
Date	Congrès d'avril 2000
Page	2 - N - 01

Il est proposé par Bernard Savard
appuyé par Pierrette Loubert

QUE le congrès de la FEESP-CSN appuie la lutte que mènent les travailleuses et travailleurs des syndicats de l'Aide juridique pour la reconnaissance syndicale et l'obtention d'une convention collective CSN ainsi que le respect des travailleuses et des travailleurs.

- CONSIDÉRANT que nous sommes 450 employé-es de l'Aide juridique à qui l'on nie des droits qui sont pourtant reconnus, depuis longtemps, aux autres travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic;
- CONSIDÉRANT que nous sommes 450 personnes parmi les dernières directement visées par la négociation du secteur public à ne pas avoir de nouvelle convention collective;
- CONSIDÉRANT que la partie patronale répond négativement à nos grandes priorités;
- CONSIDÉRANT que plusieurs enjeux centraux de la négociation sont encore sans solution;
- CONSIDÉRANT que la partie patronale refuse de nous accorder une protection contre des déplacements supérieurs à 50 kilomètres en cas de supplantation et que nous voulons cette protection comme les autres employé-es des secteurs public et parapublic;
- CONSIDÉRANT que le refus de la partie patronale de régler rapidement les problèmes d'ergonomie trop nombreux dans le réseau;
- CONSIDÉRANT que l'employeur refuse de se soumettre à une obligation de remplacement;
- CONSIDÉRANT l'appui massif des travailleuses et travailleurs de l'Aide juridique lors du débrayage du 8 mars dernier à Montréal;
- CONSIDÉRANT que nous sommes 450 personnes, essentiellement des femmes, qui voulons être respectées;
- CONSIDÉRANT que nous voulons régler nos grandes priorités.

Nous demandons au congrès de la FEESP-CSN d'appuyer la lutte des employées de soutien de l'Aide juridique afin de faciliter l'aboutissement à une négociation qui traîne en longueur.

Nous demandons aux syndicats du congrès de s'engager à faire parvenir une lettre à la ministre Linda Goupil lui demandant d'intervenir afin de régler la convention collective.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vieillessement de la main-d'oeuvre
Date	Congrès d'avril 2000
Page	2 - O - 01

Il est proposé par Claude Bosset
appuyé par Suzanne Barrette

D'adopter la nouvelle proposition du comité synthèse.

CONSIDÉRANT la propension grandissante à voir apparaître de nouveaux statuts d'emplois dans certaines de nos conventions collectives, tels les emplois à temps partiel, surnuméraires, temporaires, auxiliaires, saisonniers, occasionnels et autres;

CONSIDÉRANT que ces statuts d'emploi sont souvent caractérisés par des disparités de traitement et de conditions de travail par rapport aux emplois réguliers pouvant ainsi entraîner de la discrimination directe envers les titulaires de ces nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT qu'une telle discrimination peut également avoir pour conséquence de favoriser l'iniquité intergénérationnelle entre les employé-es;

CONSIDÉRANT que la négociation collective est le seul moyen à notre disposition pour prévenir cette discrimination et favoriser l'équité entre les employé-es de même que la création de meilleurs emplois;

- 1) QUE les syndicats prennent les moyens nécessaires, lors du renouvellement des conventions collectives, pour contrer la progression de conditions de traitement et de travail discriminatoires qui caractérisent les nouveaux statuts d'emplois par rapport aux emplois réguliers existants.
- 2) QUE les syndicats négocient des dispositions de conventions collectives afin d'assurer une uniformité des conditions de travail et de traitement pour tous les emplois, tout en favorisant le principe de l'équité intergénérationnelle entre les employé-es.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vieillessement de la main-d'oeuvre
Date	Congrès de juin 2003
Page	2 - O - 02

Il est proposé par Réjeanne Guilbeault
appuyé par Christian Vézina

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

CONSIDÉRANT l'intérêt des syndicats pour stimuler les travailleuses et travailleurs à la formation, et ce, quel que soit leur âge et leur niveau de scolarité afin qu'ils leur assurent un accès équitable à la formation continue, qualifiante et transférable;

CONSIDÉRANT que les syndicats doivent apporter une attention particulière aux activités de formation destinées aux travailleuses et travailleurs d'expérience en veillant à ce que les contenus, les ressources et les méthodes pédagogiques soient adaptées à leur spécificité. Que les connaissances et compétences de ces travailleurs soient prises en compte dans la formation;

CONSIDÉRANT que l'expertise des seniors peut être utilisée dans l'élaboration des contenus de programmes de formation et, qu'à l'occasion, ils transmettent eux-mêmes leur connaissance dans le cadre de programme de formation structurée.

Aux syndicats et secteurs concernés de négocier :

- a) QUE le transfert de connaissances et compétences se fasse dans un cadre défini avant le départ à la retraite des plus anciens;
- b) QUE les connaissances et compétences des travailleurs d'expérience soient colligées systématiquement pour en assurer une meilleure transmission;
- c) QUE des travailleuses et travailleurs d'expérience soient formés pour agir comme compagnons, mentors ou formateurs ;
- d) QUE les conventions collectives contiennent des clauses encourageant et valorisant le transfert des connaissances et la culture institutionnelle.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Vieillessement de la main-d'œuvre (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	2 - O - 02

Il est proposé par Robert Gendron
appuyé par Luce Malette

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

- 1) QUE les syndicats et les secteurs concernés favorisent l'aménagement du temps et des postes de travail sur tout le cycle de la vie active par l'adoption de différentes mesures de conciliation travail-famille, de retraite progressive et d'accès à différentes formules de congé (traitement différé, sans traitement, formation, etc.) sans affecter les emplois réguliers et sans augmenter la précarité.
- 2) QUE les syndicats favorisent la mise en place de mécanismes compensatoires à l'intensification du travail, tels que formation, fréquence des pauses, aménagement de l'espace de travail.

ADOPTÉ

Il est proposé par Robert Gendron
appuyé par Luce Malette

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

- 1) QUE les syndicats réalisent un portrait démographique de leur milieu de travail afin de mieux connaître les besoins et attentes de leurs membres.
- 2) QUE la FEESP et les syndicats, en collaboration avec les secteurs concernés, favorisent des ententes négociées qui ont une incidence positive sur l'ensemble des groupes indépendamment de leur âge et de leur nombre, et qui favorisent à la fois l'embauche de jeunes travailleuses et travailleurs, le maintien au travail des membres plus âgés qui le souhaitent et l'accessibilité à la retraite progressive pour ceux qui le souhaitent.
- 3) QUE les syndicats, en collaboration avec le secteur concerné, favorisent l'intégration des nouveaux membres dans leur milieu et aux instances syndicales par des mécanismes tels que le « mentorat » ou le compagnonnage.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Santé mentale et violence
Date	Congrès de juin 2003
Page	2 - P - 01

Il est proposé par Lyne Bergeron
appuyé par Patrice Juneau

D'adopter la recommandation du comité exécutif à l'effet d'adopter la proposition principale.

- 1) QUE la fédération poursuive ses travaux, en collaboration avec les organisations de la CSN, pour outiller, former et sensibiliser les syndicats dans la recherche de solutions pour intervenir afin de réduire toutes formes de problèmes liés à la santé mentale au travail.
- 2) QUE les syndicats s'engagent à prioriser l'utilisation de ces outils dans le cadre de la mise en place de dispositions visant à diminuer les problèmes de santé mentale au travail.
- 3) QU'un comité ad hoc soit formé à partir des membres du bureau fédéral, du comité de santé-sécurité-environnement et de l'équipe de travail afin de coordonner les interventions en santé mentale. Que les ressources pertinentes des services de la CSN soient mises à contribution.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Santé mentale et violence (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	2 - P - 01

CONSIDÉRANT que la politique FEESP pour contrer le harcèlement sexuel remonte à plusieurs années (1994)
 CONSIDÉRANT la présence de différentes formes de harcèlement et de violence dans les milieux de travail;

Il est proposé par Louise McCabe
 appuyé par Hélène Cloutier

De mandater le comité de la condition féminine de la FEESP pour réviser le contenu et la forme de la politique FEESP pour contrer le harcèlement sexuel, intitulé « Sortir de l'ombre » de concert avec le comité de santé-sécurité-environnement.

ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ

En amendement #1

Il est proposé par Hélène Vachon
 appuyé par Linda Christofferson-Dugré

De biffer « pour contrer le harcèlement sexuel » et ajouter à la fin « afin de contrer toute forme de harcèlement et de violence en milieu de travail. »

ADOPTÉ

Amendement #2

Il est proposé par Ginette Allie
 appuyé par Michel Charron

Ajouter à la proposition : QUE les travaux visent autant la réalité des hommes que celle des femmes.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Santé mentale et violence
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	2 - P - 02

Il est proposé par André Caza
appuyé par Éric Genois

D'adopter les principes directeurs contenus dans le *Guide d'implantation d'une politique de prévention pour
contre le harcèlement et la violence en milieu de travail.*

QUE ce guide serve de référence à chaque syndicat FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Santé mentale et violence
Date	Conseil fédéral de mai 2005
Page	2 - P - 03

Il est proposé par Josée Morin
appuyé par Jacques Vallières

QUE dans le cadre des travaux du conseil fédéral, les syndicats de la FEESP prévoient une responsabilité spécifique à la santé mentale aux fonctions syndicales existantes.

QUE ce nouveau dossier vise la mise en place d'un comité ou la nomination d'une personne responsable au comité exécutif pour coordonner les actions du syndicat.

QUE les thématiques suivantes soient au cœur de cette nouvelle responsabilité en regard de la mise en place d'un programme de prévention;

- Le harcèlement et la violence en milieu de travail
- La référence et le lien avec des groupes d'entraide
- La mise en place d'un programme d'aide aux employés
- Un plan de formation

QUE les outils disponibles à la CSN et à la FEESP soient utilisés en référence pour l'atteinte des objectifs visés.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Service de garde
Date	Congrès de juin 2003
Page	2 - Q - 01

Il est proposé par Ronald Gauthier
appuyé par Sandra Doucet

QUE la FEESP appuie les travailleuses et travailleurs des CPE et des Services de garde en milieu scolaire ainsi que les parents et les enfants utilisateurs de ces services;

QUE la FEESP invite les syndicats et les membres à signer la pétition de l'Association québécoise des Centres de la petite enfance;

QUE la FEESP dénonce les intentions du gouvernement Charest et invite ses membres à participer à la manifestation du 14 juin.

ADOPTÉ

Chapitre	2
Sujet	GRANDES REVENDICATIONS DU MOUVEMENT Service de garde
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	2 - Q - 02

CONSIDÉRANT que la hausse à 7 \$ par jour dans les services de garde en milieu scolaire a été confirmée et qu'elle entrera en vigueur lors de la rentrée scolaire 2004-2005 (fin août 2004);

CONSIDÉRANT que cette hausse diminuera l'accessibilité à un service de qualité essentiel au développement des élèves;

CONSIDÉRANT que le rapport entre la contribution du gouvernement et celle des parents constitue en fait une double taxation pour les parents utilisateurs;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur les conditions de travail de nos membres oeuvrant en service de garde en milieu scolaire;

Il est proposé par Ronald Gauthier
appuyé par Ginette Allie

QUE le conseil fédéral appuie les syndicats du secteur scolaire dans leur lutte afin de faire reculer le gouvernement sur cette décision.

QUE les délégué-es au conseil fédéral encouragent et favorisent la signature et l'envoi aux ministres Reid et Séguin de la lettre-type de la Fédération des comités de parents du Québec.

ADOPTÉ